

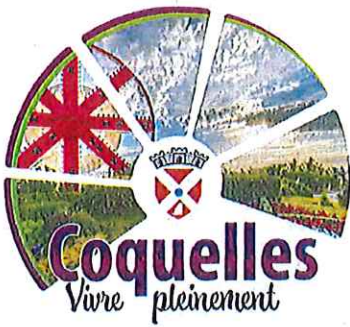
Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 13 Mai 2026

ID : 062-216202390-20260511-58-AI

S'LO



Département du Pas-de-Calais

Ville de COQUELLES



ARRETE DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N°58/2026

Objet : Nomination de Monsieur DESFACHELLES Olivier, en qualité de Directeur du Centre Communal d'Action Sociale

Nous, Michel HAMY, Président du Centre Communal D'Action Sociale de Coquelles,
Vu le Code Général de la fonction publique territoriale ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R 123-23 relatif à la nomination d'un Directeur de CCAS.

ARRETONS

Article 1^{er} : A compter du 11 mai 2026, Monsieur Olivier DESFACHELLES est nommé Directeur du Centre Communal d'Action Sociale de Coquelles.

Article 2 : Monsieur Olivier DESFACHELLES peut recevoir délégation de pouvoir et de signature du Président. Il peut prononcer d'urgence à l'aide sociale par délégation du Maire. Il est tenu d'assister aux séances du Conseil D'administration et d'en assurer le secrétariat.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la notification, de sa publication et de sa réception par le contrôle de légalité.

Article 4 : Le présent arrêté est notifié à Monsieur Olivier DESFACHELLES, transcrit sur le registre des arrêtés du C.C.A.S et transmis au contrôle de légalité.

Fait à Coquelles, le 5 mai 2026

Le Président du CCAS

Notifié le : 5 mai 2026



Michel HAMY